ONCD
Ordre National
des Chirurgiens-Dentistes

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Modèle proposé par l'ONCD

Dr Philippe VOGT
Chirurgien - Dentiste
6, rue de la Gare
68460 LUTTERBACH
Tél. 03 89 52 13 85
Fax 03 89 52 74 89
philippe.vogt3@orange.fr

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : CABINET DENTAIRE

Adresse : 6, Rue de la Gare

Code postal : 68460 **Ville :** LUTTERBACH

Téléphone : 03 89 52 13 85 **Fax :**

Site web : dr-vogt-philippe-chirurgiens-dentistes.fr **Email :** philippe.vogt3@orange.fr

Nom du représentant de la personne morale : VOGT Philippe

Siret : 34892871600012 **Naf :** ☒ 86.23Z (pratique dentaire)
☐ autre :

Activité : Chirurgie Dentaire

Effectif du personnel : 4

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) : ☐ Oui
☑ Non

Degré d'accessibilité :

☒ ERP nouvellement construit (conforme)

☐ ERP existant conforme

☐ ERP sous agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

☐ ERP sous autorisation de travaux (AT)

☐ ERP sous dérogation préfectorale

PRESENTATION DES PRESTATIONS PROPOSEES : CHIRURGIE-DENTAIRE

En application de l'article L.4141-1 du Code de la santé publique la pratique de l'art dentaire (médecine buccodentaire) comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants dans le respect des modalités fixées par le Code de déontologie de la profession mentionné à l'article L.4127-1. Le chirurgien-dentiste peut également prescrire tous les actes, produits ou prestations nécessaires à l'exercice de la profession au regard de l'article L.4141-2 du Code de la Santé Publique.

☑ **Chirurgien-dentiste omnipraticien**

observations / précisions éventuelles :

☐ **Chirurgien-dentiste spécialiste en Chirurgie orale**

☐ **Chirurgien-dentiste spécialiste en Médecine buccodentaire**

☐ **Chirurgien-dentiste spécialiste en Orthopédie dento-faciale**

☑ **Radiologie dentaire**

☐ **Conception et fabrication de prothèses**

DEGRÉ D'ACCESSIBILITE

☒ **ERP nouvellement construit (conforme)**

☒ attestation d'achèvement des travaux soumis à permis de construire (jointe)

☐ **ERP existant conforme**

☐ attestation d'accessibilité (jointe)

☐ **ERP sous agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)**

☐ calendrier de la mise en accessibilité (joint)
☐ bilan à mi-parcours (joint)
☐ attestation d'achèvement (jointe)

☐ **ERP sous autorisation de travaux (AT)**

☐ notice d'accessibilité (jointe)

☐ **ERP sous dérogation préfectorale**

☐ dérogation(s) (jointe(s))

FORMATION DU PERSONNEL A L'ACCUEIL DU PUBLIC
Description des actions de formation

Plaquette informative de la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées » : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf

☒ Mise à disposition et prise de connaissance de la plaquette (jointe)

☐ Réunion(s) de travail

☐ Autre :

MODALITES DE MAINTENANCE ET D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE (Ascenseurs, rampes amovibles automatiques, etc...)

☒ Equipements spécifiques au local professionnel

☒ Entretien par contrat(s) signé(s) par l'exploitant

☐ Equipements communs à l'immeuble

☐ Entretien par contrat(s) signé(s) par la copropriété

2) Comment les pallier ?

➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Un stress important ;

✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

➦ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.

➦ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.

➦ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.

➦ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Les déplacements ;

✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;

✦ La largeur des couloirs et des portes ;

✦ La station debout et les attentes prolongées ;

✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

➦ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.

➦ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.

➦ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication orale ;

✦ L'accès aux informations sonores ;

✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

➦ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

➦ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.

➦ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.

➦ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

➦ Proposez de quoi écrire.

➦ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Le repérage des lieux et des entrées ;

✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;

✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

➦ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

➦ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

➦ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

➦ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...

➦ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

➦ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

➦ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

➦ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

➦ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;

✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;

✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;

✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;

✦ L'utilisation des appareils et automates.